

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE DE MÉDITERRANÉE

le 12/02/2021

Compte-rendu 8^{ème} réunion de la commission spécialisée du Conseil maritime de façade chargée du suivi du développement de l'éolien flottant en Méditerranée

La commission spécialisée « éolien flottant » du Conseil maritime de façade de Méditerranée a été créée par arrêté interpréfectoral du 15 décembre 2016 et renouvelé le 4 avril 2020. Cette commission chargée du suivi du développement de l'éolien flottant en Méditerranée a reçu mandat pour suivre les projets de fermes pilotes et les projets de fermes commerciales, proposer toute mesure visant à éviter, réduire ou compenser les impacts sur le milieu marin, des améliorations (techniques et réglementaires) et étudier les enjeux et le développement futur de l'éolien flottant en Méditerranée. Sa composition est le reflet du Conseil maritime de façade puisque tous les collègues y sont représentés.

Le présent compte-rendu fait état des échanges entre participants sur les différents points à l'ordre du jour :

La liste des participants à cette réunion figure en annexe I du compte-rendu.

En préambule, le Directeur interrégional de la mer adjoint, Stéphane PERON, fait le point sur le calendrier des réunions de la commission spécialisée, qui au vu du contexte sanitaire et politique n'a pas pu se réunir depuis juin 2020 (au format atelier). Il rappelle les grandes échéances écoulées depuis la dernière réunion de la commission.

La présidente de la commission permanente, Béatrice ALIPHAT, précise la ligne de conduite qu'elle souhaite tenir dans le cadre de son mandat, avec une consultation active de tous, des échanges ouverts et constructifs.

1. Organisation du débat public

La présidente de la Commission particulière du débat public (CPDP), Sylvie DENIS-DINTILHAC, a précisé l'état d'avancement des modalités d'organisation du débat public. Trois des membres de la CPDP étaient présents.

Elle rappelle que le processus de consultation du public intervient en amont de tout projet ayant un impact environnemental.

En juillet 2020, le Ministère de la transition écologique et solidaire a saisi la commission nationale du débat public (CNDP) concernant le développement de l'éolien flottant commercial en méditerranée. Durant sa réunion plénière du 29 juillet 2020, la CNDP a alors statué en faveur de l'organisation d'un débat public en Méditerranée.

En septembre 2020, Madame Sylvie DENIS-DINTHILAC a été nommée présidente de la Commission particulière du débat public (CPDP). Depuis décembre 2020, elle est constituée de 6 membres (dont la présidente), d'un secrétaire général et d'un secrétaire général adjoint, avec une répartition équilibrée entre les 2 régions et la volonté d'être une équipe collégiale transgénérationnelle de terrain au service du public.

Actuellement, la CPDP poursuit la rencontre des différents acteurs, la validation du dossier du maître d'ouvrage (DMO) et des documents complémentaires (résultat des travaux de la commission spécialisée, études et données sur l'environnement, ...) en lien avec le directeur de projet éolien (Frédéric AUTRIC), ainsi que la préparation du calendrier du débat public. Une fois le DMO finalisé, il sera validé en réunion plénière de la CNDP, ce qui permettra de lancer le débat public. Ce débat durera 4 mois. Le calendrier n'est pas encore connu, il sera validé par la CNDP.

Il se déroulera en trois phases :

- La préparation du débat : Analyse du sujet, du territoire, des enjeux.
- Le déroulement du débat : Recueil de l'avis du public
- La restitution du débat : Rédaction d'un rapport rendu à l'autorité décisionnaire

La région Occitanie a déjà longuement échangé avec la CPDP sur la position de la région en soutien à la démarche (commissions, conseil régional des jeunes, ...) et appelle à un point de vigilance sur le souhait de démarrer le débat public après les élections pour éviter de politiser le débat.

La région Provence-Alpes-Côtes d'Azur précise que les acteurs sont inquiets du retard que peut prendre le débat qui reculera d'autant le développement de la filière, en parallèle du calendrier régional, et précise que ces deux besoins sont antagonistes.

La présidente de la CPDP précise que la loi ASAP a modifié l'article du code de l'environnement qui permet de mettre en place l'appel à candidature du dialogue concurrentiel en amont de la fin du débat public.

Ainsi, le calendrier sera un choix de la CNDP, au vu des différents enjeux.

Pour la FEE, l'intérêt est que le débat s'organise au mieux, au plus tôt et de manière sereine. La filière se tient à la disposition de la CPDP pour l'accompagnement de ce débat.

Le président du conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion (PNMGL), Michel MOLY, précise ses craintes que, dans le contexte sanitaire actuel, le public risque d'avoir du mal à se mobiliser pour participer à des réunions de débat public.

Le représentant de la ferme pilote de GROIX BELL- ILE, Thomas BORDENAVE, s'interroge sur les retours d'expérience des débats publics normand et breton, au vu également du contexte sanitaire. La CPDP souhaite exploiter la diffusion et rediffusion des enregistrements des

différentes réunions.

François BONHOMME s'interroge sur les modalités de participation attendue du public. Il craint qu'en raison de la localisation des éoliennes (éloignées des côtes), le public directement touché soit faible.

2. Fermes "pilote" et projet mistral : point étape de l'avancée des projets et de constitution des comités de suivi

En 2019, les trois fermes pilotes méditerranéennes de l'appel à projet ADEME EOLFLO ont toutes reçu leur arrêté préfectoral portant autorisation environnementale. Les différents porteurs de projet ont donc initié la phase de financement et de développement des projets.

L'Office français de la biodiversité (OFB) souhaiterait intégrer les comités de suivi, afin de faciliter l'articulation avec le conseil scientifique.

IFREMER soutient l'idée de la nécessité que le conseil scientifique joue un rôle de coordinateur des comités de suivis pour l'aspect scientifique afin d'éviter toute surmobilisation des acteurs.

Eoliennes Flottantes du golfe du Lion

La présentation n'a pas fait l'objet d'échange spécifique.

EolMed

Selon Olivier GUIRAUD, la composition du comité de suivi sera local avec des membres du conseil scientifique. Différents protocoles de suivi seront étudiés par le comité de suivi, avec en premier lieu les capteurs d'observation des cétaqués.

Le CRPMEM Occitanie souhaite rencontrer le directeur de projet EolMed, Pierre LESTIENNE, et s'interroge sur l'utilisation des anodes sacrificielles et de l'anti-fooling.

Le directeur de projet précise qu'*a priori*, il ne sera pas fait usage d'anode sacrificielle. Pour la corrosion, une structure extérieure devrait accompagner Eolmed pour déterminer la meilleure technique à utiliser.

Le système de ballast dans le flotteur permet de transférer de l'eau d'un flotteur à l'autre en cas de besoin de maintenance et pour limiter la pollution maritime.

Provence Grand Large

Rappel : Dans le cadre du projet Provence Grand Large, la cour administrative d'appel de Nantes a décidé le 6 octobre 2020, en son article 1^{er} :

Il est sursis à statuer sur la requête présentée par l'association Nature et citoyenneté Crau Camargue Alpilles jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an, courant à compter de la notification du présent arrêt, impartie à la société Parc Éolien Offshore de Provence

Grand Large ou à l'État pour notifier à la cour une autorisation environnementale modificative.

Les deux porteurs de projets des parcs occitans travaillent actuellement à la composition des comités techniques qui accompagneront le développement des projets.

Le projet PGL a reçu des avis des parcs de Calanques (favorable avec réserve) et Port-Cros (favorable avec recommandation), et reste dans l'attente du retour de l'avis du Conseil national de protection de la nature et de l'Autorité environnementale nationale.

L'OFB précise que dans le cadre du programme Migralion, il n'est pas prévu qu'un radar soit financé par EDF pour le poser sur la ferme pilote. Mais cette initiative intéresse particulièrement l'OFB.

Le représentant de France Nature Environnement (FNE) félicite la stratégie exemplaire en termes de mesures compensatoires, délocalisées, avec potentiel effet bénéfique pour les populations d'oiseaux

Site d'essai Mistral

Rappel : La société Valeco a racheté en 2020 le permis de construire du site d'essai en mer Mistral dédié à l'éolien flottant. Il est purgé de tous recours. Un projet de fondation permettant de coordonner les sites d'essais en français est en réflexion, la fondation OpenSea. Le projet est porté par l'école Centrale de Nantes.

Concernant les comités de suivi, le site d'essai SEM-REV de l'école centrale de Nantes pourrait permettre d'apporter des retours d'expérience. Il dispose actuellement d'une éolienne flottante (Floatgen). Les membres de l'équipe en charge du projet se tiennent à la disposition des différents porteurs de projet et du conseil scientifique pour apporter des retours d'expérience.

Le site d'essai mistral disposera d'un raccordement indépendant au projet PGL. Le tracé devrait être similaire.

Les coordonnées de l'emprise et des deux implantations seront transmis par VALECO à Stéphane RIVIER.

3.Présentation des travaux du Conseil scientifique

Le conseil scientifique s'est réuni le 27/11/2020 afin rendre un avis sur la méthodologie utilisée pour la production de l'étude bibliographique qui accompagnera le débat public de l'éolien flottant en Méditerranée.

Les différents éléments soumis à l'avis du conseil scientifique sont les suivants :

- Habitats benthiques : méthodologie et données utilisées avec présentation des cartes associées (Creocean).
- Avifaune marine, mammifères marins et tortues marines : méthodologies retenues et données utilisées pour définir la sensibilité et agréger les données issues de différentes campagnes (Cohabys).

- Avifaune terrestre migratrice : présentation de l'étude concernant la valorisation des données télémétriques sur l'avifaune dans le golfe du Lion (Cerema).
- Ichtyofaune, mollusques et crustacés : résultats cartographiques et éléments de méthode complémentaires à ceux présentés lors de la réunion du conseil scientifique du 9 octobre 2020 (Ifremer).

De manière générale, les méthodologies et données utilisées pour élaborer les différentes parties de l'étude bibliographique qui accompagnera le dossier du maître d'ouvrage soumis au débat public sont considérées comme pertinentes.

L'avis détaille les remarques et recommandations du conseil scientifique éolien pour chaque compartiment écologique.

Pour le représentant de Central Nantes, les sites d'essais permettent une construction de projet plus simple. Il faut faire la part des choses entre sites d'essais et sites pilotes.

Un travail sur la globalisation des impacts doit être initié, en étudiant ensemble les impacts de chaque projet sur chaque compartiment.

Le rapporteur du conseil scientifique, François BONHOMME, précise que les experts qui participent aux comités de suivi n'ont pas la possibilité de réaliser le travail d'analyse de l'ensemble des études existantes. Cela peut passer par un bureau d'étude avec validation et expertise auprès du conseil scientifique, action factorisée pour les différents comités de suivi.

4.Présentation du calendrier de l'étude avifaune - Projet MIGRALION

Afin de répondre à l'insuffisance de connaissances sur l'utilisation de l'espace en mer par l'avifaune et les chiroptères dans le golfe du Lion au regard des projets d'usage de cet espace, il est apparu nécessaire d'acquérir des connaissances pour caractériser les flux migratoires et les fonctionnalités des zones en mer à l'échelle du golfe du Lion, pour des espèces résidentes ou ponctuellement présentes.

L'OFB a mis en place un marché public pour l'acquisition et la valorisation de ces connaissances. Celui-ci a été publié du 07/12/2020 au 20/01/2021 et se divise en six lots.

Les candidatures sont en cours d'étude, la notification du marché est envisagée début avril 2021.

Pour le représentant de la ferme pilote de GROIX BELLE-ILE, Thomas BORDENAVE, les expertises avifaunes sont maintenant assez identifiées et privilégient en général les observations par avions, plutôt que par bateau. Il s'interroge sur la zone d'emprise de l'étude (l'ensemble du littoral), ainsi que sur son périmètre (la distinction entre étude en mer et à terre).

L'OFB précise que le programme utilise des technologies variées, ce qui permet d'avoir une vision à différentes échelles. Les suivis des fermes pilotes pourront être exploités pour compléter l'étude.